

Comment est née l'association ? Qui sommes nous ?



« Nous sommes quatre anciens appelés - **Georges, Rémi, Armand, Michel** - qui avons fait la guerre d'Algérie.

A cette époque, nous, les gars du contingent, nous ne disions rien, et nous n'avons pas eu le courage de hurler notre désaccord au monde.

Aujourd'hui, bien que percevant de modestes retraites, nous avons décidé de demander la retraite du combattant et d'en reverser l'intégralité à des populations qui souffrent des guerres ou à des organismes oeuvrant pour la paix. Nous pensons qu'aucun conflit ne peut se résoudre durablement par les armes.

Ce que nous avons vécu en Algérie, l'inutilité de ce conflit, la conscience de l'horreur de la guerre, le désir de transmettre cette mémoire aux jeunes générations, nous a poussé dans cette démarche.

Dans ce but, le 8 janvier 2004, nous avons créé l'Association des Anciens Appelés en Algérie Contre la Guerre

(déclaration commune des fondateurs, en janvier 2004)

Sont membres adhérents les anciens appelés, rappelés ou engagés, qui s'engagent à reverser intégralement leur retraite du combattant au bénéfice de projets décidés chaque année par l'assemblée générale.

Sont membres ami(e)s ou sympathisant(e)s tous ceux et toutes celles qui souhaitent soutenir l'action de l'Association en versant une participation annuelle.

Que faisons nous ?

Quelques projets soutenus

TAZLA - petite Kabylie
Renouveau d'un village avec de nouvelles plantations respectant la biodiversité, irrigation, boutique solidaire, micro-bus scolaire etc...

TIZI OUZOU - Algérie
Accompagnement de femmes et de jeunes dans la création et la gestion de micro-entreprises.

TAZARINE - sud Maroc : financement d'une partie de l'équipement d'une maternité, participation à la formation des sages-femmes du secteur.

MASSARAH - Palestine
Aide au centre culturel, lieu éducatif et militant non violent, pour les enfants, les adolescents et les femmes, offrant diverses activités éducatives.

Ces projets sont menés en collaboration avec d'autres associations.

Nos autres actions

Témoignages dans les établissements scolaires et les associations sur le vécu des jeunes engagés et appelés du contingent face aux mauvais traitements, terreur, torture, traumatismes... et culpabilité.

C'est aussi sensibiliser les jeunes à l'inutilité de la guerre et à l'importance pour eux de conserver une liberté de jugement et d'action vis à vis d'ordres ou de pratiques inadmissibles.

Participation à des manifestations et débats, en particulier ceux qui visent à promouvoir la paix, à rappeler les méfaits du colonialisme ou à éviter de nouveaux engagements bellicistes..



La charte des valeurs et objectifs de l'AAAACG



- l'AAAACG est une association laïque indépendante de toute institution politique, philosophique, ou religieuse.
- ▶ elle se situe résolument en faveur du respect de la personne humaine, de sa dignité, de son intégrité, et de ses droits.
 - ▶ elle entend s'opposer à tout ce qui prive les peuples du droit à disposer d'eux-mêmes.
 - ▶ elle refuse la violence et la guerre comme moyens de résolution des conflits.

L'association se déclare particulièrement attachée

- ▶ au respect des droits de l'Homme,
- ▶ à l'amélioration des rapports humains, dans l'exercice d'un mutuel devoir de solidarité et de fraternité, pour établir une relation basée sur la recherche de la paix, dans la justice.
- ▶ à la résistance, en partenariat avec d'autres associations, à tout ce qui opprime l'homme

Ses objectifs prioritaires

Financer des opérations de développement dans un but de solidarité, de soutien, de réparation vis-à-vis du peuple algérien, et en faveur des populations qui souffrent de la guerre, en reversant leur retraite du combattant à l'Association.

Travailler, avec les Algériens qui partagent ses valeurs, à la réconciliation de nos deux peuples.

Veiller la vigilance des jeunes par un travail de mémoire et de transmission de ce que ses membres ont vécu, notamment des dérives et abus commis pendant la guerre d'Algérie.

Veiller à tout ce qui peut porter atteinte à la dignité et aux droits de l'homme

Guide Pratique

Pour obtenir la retraite du combattant, il est nécessaire de demander au préalable la carte du combattant.

Cette carte est délivrée à condition de pouvoir justifier de 90 jours minimum de présence, soit :

- ▶ en Tunisie, entre le 01.01.52 et le 02.07.62
- ▶ au Maroc, entre le 01.06.53 et le 02.07.62
- ▶ en Algérie, entre le 31.10.54 et le 02.07.62

Ces dispositions sont applicables depuis le 1^{er} juillet 2004 (circulaire n° 001577 du 23.02.04)

Pour tout renseignement, s'adresser à l'ONAC (Office National des Anciens Combattants) de son département de résidence.

NB: La retraite du combattant n'est pas imposable. A partir de 75 ans, vous pouvez bénéficier d'une demi-part supplémentaire dans votre déclaration d'impôts. De même pour les veuves âgées de 75 ans et plus.

Contacts

Siège social
Istricou - 81140 Cahuzac/Vère

Vous souhaitez en savoir davantage

Notre site Internet

www.4acg.org

Retrouvez-y notre actualité, nos objectifs, nos actions, les projets menés et financés, des témoignages..

Vous voulez nous écrire

4acg

**9 Chemin du Trou-Samson
95150 Taverny**



mb@4acg.org

Association des
**Anciens Appelés en Algérie
et leurs Amis
Contre la Guerre**

4acg

**Nous refusons
la retraite du combattant
pour nous-mêmes**



**Nous voulons
que notre pension
serve la paix**

www.4acg.org